

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 178

présenté par

M. Daniel Paul, Mme Amiable, M. Asensi, Mme Billard, M. Bocquet,  
M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne,  
M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat,  
M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

-----  
**ARTICLE 13**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement s'opposent à la réécriture de l'article L. 1 du code des postes et des télécommunications dont l'objectif est de prendre en considération l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des activités postales.